

COMPTE RENDU N° 31 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROZE

Séance du 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Patrick LAGASSE, Maire**.

Présents : VEDEL Claude, Adjoint.

BAYLE Annette. CALMET David. BERCIER-PRIETO Sarah. LARROQUE Anne. VIALA Alain.

Absents : TOSQUES Jean-Claude. TRENTAZ Serge.

Procuration : AUDIBERT J. à LAGASSE P.

Secrétaire de Séance : LARROQUE A.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et aborde les différents points de l'ordre du jour.

I. Délibérations

• DEMANDE SUBVENTIONS POUR RESTAURATION DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de restauration de la salle communale pour l'année 2017, à savoir :

- Réfection complète des murs intérieurs.
- Remplacement du chauffe eau.
- Remplacement de fenêtres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le projet de réfection de la salle communale**
- **Décide de demander des subventions à la Région (FRI) et au Département (FDT).**

FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Devis : 6 070,87 € HT - 7 285,05 € TTC

FRI (19,51 %) = 1 184,43 €

FDT (20 %) = 1 214,17 €

Autofinancement = 3 672,27 € HT - 4 886,45 € TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

• **RETRAIT DES COMMUNES DE MISSECLE ET MOULAYRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-19 du CGCT**

Le Conseil municipal,

✓ **Vu** l'article L. 5211-19 du Code général des collectivités territoriales, autorisant une commune à se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, sauf s'il s'agit d'une communauté urbaine ou d'une métropole, dans les conditions prévues à l'article L.5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales, avec le consentement de l'organe délibérant.

✓ **Vu** les délibérations des communes de Missècle et Moulayrès en date du 24 janvier 2017, demandant leur retrait de la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne, Pays Salvagnacois afin d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays Lautrecois.

✓ **Considérant** la situation géographique de ces deux communes et de leur localisation dans la zone d'attractivité de commerces et de services des communes de Damiatte et Saint-Paul-Cap-de-Joux, membres de la Communauté de communes du Pays Lautrecois.

✓ **Vu** la délibération de la communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne, Pays Salvagnacois en date du 18 avril 2017 approuvant le retrait des communes de Missècle et Moulayrès.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- émet un avis **favorable** au retrait des communes de Missècle et Moulayrès de la Communauté d'agglomération en vue de leur adhésion à la Communauté de communes du Pays Lautrecois.

- **mandate** le maire pour transmettre la présente délibération au président de la communauté d'agglomération

• **REPORT DU RÉSULTAT CCAS DE FONCTIONNEMENT 2016 SUR BUDGET 2017 + ANNULLATION D'UN TITRE DE RECETTES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2017

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6558	AUTRES CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGAT.	1 405,69
67	673	TITRES ANNULES	136,00
		TOTAL	1 541.69

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
002	002	EXCEDENT DE FONCTION. REPORTE	1 405,69
75	752	REVENUS DES IMMEUBLES	136,00
		TOTAL	1 541.69

II. Questions diverses

- **Pique-nique** : Il aura lieu à la salle des fêtes, le dimanche 17 septembre 2017 à 12 Heures.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 Heures 45 minutes.
Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 09 septembre 2017.